

est temporaire et qu'elle sera redressée. On créera des centres provinciaux où les renseignements seront enregistrés sur le ruban d'une machine IBM et où toute l'opération sera effectuée par des ordinateurs.

Le gouvernement libéral a rendu un bien mauvais service au Canada quand d'une part il a désigné au cabinet certains collaborateurs en s'inspirant de leur intérêt et, dans certains cas, de leur compétence, et que d'autre part, il a ensuite établi des ministères séparés pour la Main-d'œuvre et le Travail, attribuant ainsi les questions d'emploi à un ministre et les questions d'assurance-chômage à un autre. Je n'ai jamais vu une décision aussi stupide. Cela signifie qu'un individu peut réclamer des prestations sans devoir nécessairement postuler un emploi.

**L'hon. M. Nicholson:** J'invoque le Règlement. J'espère que le député a remarqué que ce changement a été effectué près d'un an avant la création du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

**M. Peters:** Je suis d'accord sur le moment auquel on aurait pris cette décision, mais le ministre admettra, je pense, qu'on voulait instituer, à l'origine, deux ministères distincts. Or, les voilà absolument étrangers l'un à l'autre. A l'origine, les fonctions des deux ministères étaient confiées au ministère du Travail. En fait, dans ma région, ces deux ministères étaient logés dans le même édifice. Le responsable de l'assurance-chômage pouvaient s'assurer que les intéressés s'étaient inscrits au bureau de placement avant de pouvoir profiter des prestations prévues par la loi sur l'assurance-chômage. Maintenant, les ministères sont séparés et ne sont plus du tout installés dans le même endroit. Il y a peut-être des raisons à cela, mais je ne parviens pas à les deviner. En outre, les résultats de cette séparation ne m'enthousiasment guère.

J'admets que pour augmenter la main-d'œuvre canadienne par l'immigration, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration devra faire en sorte que les gens puissent trouver du travail au Canada. Toutefois, les Canadiens qui perdent leur emploi chercheront à obtenir des prestations étrangères à l'immigration. Je m'étonne que d'autres députés n'aient pas dénoncé le parfait cloisonnement entre les fonctions du ministère du Travail et celles de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. La séparation est tellement complète dans ma région que les préposés

dans les centres de main-d'œuvre n'ont pas la permission d'aider à remplir les demandes de prestations ou les formules d'appel. Le ministre leur a interdit de s'en mêler. J'ai appris qu'une personne peut entrer dans un bureau de la Société du crédit agricole, demander de l'aide et l'obtenir d'un fonctionnaire qui l'aidera à remplir une formule peu compliquée. De même, il peut demander à son député ou à son ministre de l'aider à régler n'importe quel problème.

• (4.00 p.m.)

Les fonctionnaires du centre de la main-d'œuvre ont cependant fait savoir qu'ils n'aideront même pas ces gens à remplir le questionnaire. Ils ne feront pas ce geste de courtoisie élémentaire. Le ministre du Travail (M. Nicholson) semble très susceptible à ce sujet; il se dit au courant des problèmes relevant de l'assurance-chômage. Dans ma région et ailleurs, on en est au point où l'on songe à engager des gens pour venir en aide à ceux qui demandent des prestations dans les régions dépourvues de bureaux. Chacun sait que parmi nos 500,000 chômeurs, un grand nombre cherchent simplement un emploi de manœuvre et n'ont même pas le niveau d'instruction requis pour un cours de recyclage.

J'admets que les programmes de recyclage ont fait beaucoup de bien. Mais, à mon avis, on a fort mal servi l'intérêt public quand on a soustrait ces programmes à la juridiction fédérale pour les placer entièrement sous celle des provinces; il en résulte que le gouvernement fédéral n'a pas voix au chapitre et tout ce qui lui reste à faire, c'est de fournir les fonds.

La fermeture des bureaux d'assurance-chômage dans un si grand nombre de régions a mis les gens peu instruits dans l'impossibilité d'en appeler des décisions prises par la Commission, d'autant plus qu'il faut remplir un formulaire. Ce qui me renverse, c'est que nous nous proposons de modifier cette loi sans songer à ce problème, qui me paraît très important. Pensez aux difficultés que doit surmonter l'habitant de ma circonscription qui voudrait interjeter appel. Il n'y a plus de bureau dans le district de Tritown ou à Kirkland Lake. Il faut se rendre à Timmins, et Timmins est à 130 milles. Ne pouvant faire ce voyage, la plupart des gens écrivent à leur député ou bien renoncent à leur droit éventuel aux prestations.